

Best Practices

Tiers-lieu (Maison citoyenne)

Animés par des réseaux locaux de bénévoles désireux de proposer et de partager toutes sortes d'activités, les tiers-lieux rassemblent des personnes, quelles que soient leurs origines et leurs cultures, en dehors d'un cadre associatif structuré.

D'une manière générale, le tiers-lieu est ouvert à tous et permet aux habitants de se rassembler, de s'échanger, d'être actifs. En particulier en offrant aux personnes seules et vulnérables (séniors, monoparentaux, étrangers ne maîtrisant pas les langues du pays, etc.) un cadre accueillant et divertissant, sans structure ni contraintes organisationnelles. Les ressources sont multiples et propres à chaque commune puisque ce sont les habitants mêmes qui les apportent dans le cadre d'un engagement bénévole. Tout habitant, toute personne avec ou sans engagement dans une association ou organisation, possède des talents, des compétences ou des envies à partager.

Objectifs

- Renforcer la cohésion sociale et les échanges interculturels et intergénérationnels.
- Lutter contre l'isolement des individus.
- Responsabiliser et impliquer activement les habitants.
- Dynamiser le bénévolat et la participation citoyenne.
- Encourager et soutenir la population à proposer toutes sortes d'activités bénévoles.
- Faciliter les rencontres et échanges entre anciens et nouveaux résidents de la commune, entre luxembourgeois et étrangers et entre jeunes et moins jeunes

Méthodes

- Mettez à disposition un local, un budget de fonctionnement et éventuellement un agent d'accueil.

Budget

Les coûts dépendent, de la taille de la initiative, des frais de fonctionnement de l'espace, des frais des événements organisés dans les tiers lieux, des frais de personnel.



Matériel

- Mise à disposition d'un local.

Périodicité

- Il s'agit d'une Initiative continue avec un certain nombre d'événements et d'activités organisés (ponctuelle ou périodique).

Indicateurs d'évaluation

- Le nombre d'événements,
- le nombre de citoyens visitant l'espace,
- le nombre d'initiatives organisées par les citoyens eux-mêmes, le nombre d'associations utilisant l'espace.

Conseils pratiques - DO's

- Engagez un agent d'accueil qui assure surtout l'accessibilité des lieux, l'accueil des visiteurs et la gestion du calendrier d'occupation des locaux.
- Recrutez au mieux parmi les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à l'ADEM et parmi les habitants dans votre commune.
- Gardez en esprit que l'animation et la gestion du tiers-lieu sont assurés par la communauté elle-même, avec ou sans soutien d'un agent d'accueil.
- Définissez les règles à respecter pour garantir un vivre ensemble respectueux et paisible dans une charte.
- Assurez une diversité d'activités (Loisirs, débats, écologiques, pédagogiques, Pratique des langues, santé mentale, etc..)

Conseils pratiques - DONT's

- N'offrez pas une place qui est uniquement dédiée aux associations/clubs bien établis où les gens se connaissent déjà



Personne de contact/Partenaires éventuels

Artistes locaux, entrepreneurs et associations locales.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter l'ASTI:

agence.interculturelle@asti.lu

Informations supplémentaires

Quelques exemples des tiers-lieux en place :

- Kanschthaus op der Gare (Clervaux): <https://kanschthausopdergare.lu/>
- Bâtiment 4 (Esch-sur-Alzette): <https://batiment-4.lu/>
- ÔPEN (Junglinster) : <https://www.openlenster.lu/>

